



Le 25 mai 2012

M^{me} Rita Leblanc
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Audiences publiques concernant le projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse – Réponse à la question d'un citoyen

Madame,

L'information qui suit est déposée au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à la suite de l'audience qui s'est déroulée à La Baie, ville de Saguenay, le 23 mai dernier au sujet du projet de construction d'une desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse.

M. Girard, propriétaire de terres attenantes au projet et qui ont été caractérisées comme étant des tourbières, voudrait savoir si le gouvernement du Québec a déjà accordé une compensation financière à titre de dédommagement à un agriculteur qui décide de ne pas mettre en culture un terrain sur lequel se situe une tourbière afin de préserver ce milieu écologique sensible et précieux.

La réponse du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs est la suivante :

Le Ministère a créé un programme nommé « Partenaires pour la nature » qui vise à soutenir les initiatives de conservation entreprises par le secteur privé en vue de renforcer le réseau d'aires protégées en milieu privé. Le programme offre un support financier aux propriétaires de terrains privés qui désirent accorder un statut de conservation à leur terrain. Les terrains admissibles à ce programme ont été ciblés par le Ministère comme ayant un fort intérêt écologique et étant des sites prioritaires pour

...2

la conservation. Actuellement, la totalité des fonds qui ont été alloués à ce programme ont déjà été engagés.

Les détails du programme peuvent être obtenus sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante :

http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/programme/index.htm

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs n'a pas d'autre programme visant à compenser financièrement des propriétaires terriens qui désireraient protéger une tourbière présente sur leurs terres. Aucune compensation, autre que celles allouées dans le cadre du programme mentionné précédemment, n'a été accordée par le Ministère à cette fin.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.



Marie-Emmanuelle Rail, M. Sc. de l'eau
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre